



Absence de Diagnostics immobiliers pour une location

Par **macca26**, le **03/10/2013 à 17:55**

Bonsoir,
nous avons confié la gestion locative de nos 3 apparts à une agence.
l'an dernier elle a mis en place un locataire avec le seul DPE, pas les autres diagnostics
Depuis ce locataire est parti et l'agence allait remettre en place un nouveau toujours sans les diagnostics...
Ai-je une possibilité de recours contre cette agence au motif qu'elle ne remplit pas ses obligations????
merci
cordialement

Par **HOODIA**, le **04/10/2013 à 06:44**

Bonjour,
Le bail est sans valeur ,si le locataire conteste !
et en plus il s'agit d'un "pro" ,
il reste à essayer de sortir de la gestion totale locative !

Par **macca26**, le **04/10/2013 à 11:53**

Bonjour,
merci pour votre réponse....
Le locataire n'a rien contesté, il est d'ailleurs parti depuis...
Mais ma question portait sur la possibilité que je pourrais avoir d'un éventuel recours juridique contre le gestionnaire...
il va s'en dire que je lui ai déjà retiré la gestion
Merci

Par **janus2fr**, le **04/10/2013 à 11:56**

Bonjour,

Aviez-vous fait faire les diagnostics et les aviez-vous remis à l'agence ?

Par **macca26**, le **04/10/2013** à **12:33**

L'agence a pris le mandat de gestion, a cherché un locataire, l'a mis en place a fait signer le bail et nous n'avions que le DPE...